

# Au secours de la psychomot'

**ENSEIGNEMENT** ♦ Le ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt, a affiché mardi sa volonté de trouver une solution pour les étudiants engagés dans des études de psychomotricité, menacés par la non-reconnaissance de cette formation comme une profession paramédicale.

Marcourt précise que des contacts sont entretenus tant avec le cabinet de la ministre fédérale de la Santé Maggie De Block -seule compétente pour la reconnaissance de cette profession - que les Hautes écoles pour trouver une solution pour ces étudiants.

Pour le ministre, les solutions peuvent être recherchées dans deux directions : soit une reconnaissance de la filière par la ministre fédérale de la Santé, soit l'organisation de passerelles pour les étudiants concernés vers d'autres filières d'études paramédicales.

Les études de psychomotricité ont été lancées en 2012 en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais la formation n'a jamais reçu l'homologation du fédéral au titre de filière paramédicale, à l'inverse des kinésithérapeutes, ergothérapeutes et logopèdes.